

PROJET DE RÉSOLUTION NO 0415/04/24

PROJET DE RÉSOLUTION EN VERTU DU RÈGLEMENT RELATIF AUX PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION ET D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE NO 4305 DANS LE BUT :

- D'AUTORISER L'USAGE « 5533 STATION LIBRE-SERVICE OU AVEC SERVICE ET DÉPANNÉUR SANS RÉPARATION DE VÉHICULES AUTOMOBILES » FAISANT PARTIE DE LA CLASSE D'USAGES (C-6 (COMMERCE DE SERVICE PÉTROLIER), L'USAGE « RESTAURANT » FAISANT PARTIE DE LA CLASSE D'USAGES (C-2 (COMMERCE LOCAL), ET L'USAGE « LAVE-AUTO » À TITRE D'USAGE ACCESSOIRE À L'USAGE « STATION LIBRE-SERVICE » À L'INTÉRIEUR DE LA ZONE INDUSTRIELLE I-1162 ET PLUS PARTICULIÈREMENT SUR UN TERRAIN SITUÉ À L'INTERSECTION DE LA ROUTE 139 ET LA RUE MARIE-GUÉRIN-LAJOIE;
- D'AUGMENTER LA LARGEUR MAXIMALE DE 2 ENTRÉES CHARRETIÈRES DONNANT VERS LA ROUTE 139;
- D'AUGMENTER LA LARGEUR MAXIMALE D'UNE ALLÉE DE CIRCULATION À DOUBLE SENS AVEC STATIONNEMENT À 90°;

LA ZONE INDUSTRIELLE I-1162, À L'INTÉRIEUR DE LAQUELLE SE TROUVE LE TERRAIN VISÉ, INCLUT APPROXIMATIVEMENT DES TERRAINS SITUÉS EN BORDURE ET AU NORD-OUEST DE LA ROUTE 139 DE PART ET D'AUTRE DE LA RUE MARIE-GUÉRIN-LAJOIE.

ET RÉSOLU QUE LE PROJET DE RÉSOLUTION NO 0415/04/24 EST ET SOIT ADOPTÉ ET QUE LE CONSEIL STATUE ET DÉCRÈTE PAR LE PRÉSENT PROJET DE RÉSOLUTION CE QUI SUIIT :

CONSIDÉRANT QU'une demande ayant pour objet d'autoriser l'implantation d'une station-service avec dépanneur, un restaurant et un lave-auto sur un terrain situé à l'intersection de la Route 139 et de la rue Marie-Guérin-Lajoie, a été présentée à la Ville de Drummondville;

CONSIDÉRANT QUE cette demande comprend des éléments dérogatoires à la réglementation d'urbanisme (**règlement de zonage no 4300 de la Ville de Drummondville**) applicable;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a examiné le projet en fonction des critères d'évaluation fixés par le **règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble no 4305** et qu'il a recommandé son acceptation;

PROJET DE RÉSOLUTION NO 0415/04/24

Page 2 de 2

CONSIDÉRANT QUE le conseil a reçu l'avis du comité consultatif d'urbanisme (résolution numéro 2023.10.26);

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Mario Sévigny, APPUYÉ par Daniel Pelletier et RÉSOLU d'accorder, en vertu du **règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble no 4305 de la Ville de Drummondville**, une demande d'autorisation d'un projet particulier comportant les éléments suivants, et ce, nonobstant toute autre disposition à ce contraire du **règlement de zonage no 4300 de la Ville de Drummondville** :

- d'autoriser l'usage « 5533 Station libre-service ou avec service et dépanneur sans réparation de véhicules automobiles » faisant partie de la classe d'usages (C-6 (commerce de service pétrolier), l'usage « Restaurant » faisant partie de la classe d'usages (C-2 (commerce local), et l'usage « Lave-auto » à titre d'usage accessoire à l'usage « Station libre-service » à l'intérieur de la zone industrielle I-1162 et plus particulièrement sur un terrain d'une superficie maximale de 5000 mètres carrés, localisé à l'intersection de la Route 139 et la rue Marie-Guérin-Lajoie sur une partie du lot 3 898 272;
- d'augmenter de 10 à 13 mètres la largeur maximale de 2 entrées charretières donnant vers la Route 139;
- d'augmenter de 8 à 10 mètres la largeur maximale d'une allée de circulation à double sens avec stationnement à 90°;

Le tout tel qu'illustré sur le plan joint à l'annexe « I » du présent projet de résolution.

Me Mélanie Ouellet

Stéphanie Lacoste

GREFFIÈRE

MAIRESSE